

---

**Comité exécutif du Programme  
du Haut-Commissaire**Distr.: restreinte  
29 février 2024

Original : anglais et français

**Comité permanent  
Quatre-vingt-neuvième réunion**

---

**Partenariats stratégiques, y compris la  
coordination***Résumé*

Le présent document fait une mise à jour sur les principaux développements dans les partenariats stratégiques depuis que s'est tenue la quatre-vingt-sixième réunion du Comité permanent en mars 2023 (EC/74/SC/CRP.7). Il fournit des exemples de partenariats diversifiés et stratégiques que le HCR noue, notamment avec des acteurs du développement, des organisations sportives et des institutions financières internationales. Il met aussi en lumière les avancées en matière de localisation, d'engagement sur les questions de déplacement interne ainsi que sur le travail de l'Organisation dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Un résumé des contributions faites par le HCR aux engagements du Groupe des Nations Unies pour le développement durable est fourni en annexe.

## I. Introduction

1. Conformément aux Orientations stratégiques 2022-2026 du Haut-Commissaire, au Pacte mondial sur les réfugiés et à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le HCR a continué de diversifier ses partenariats et de renforcer la collaboration dans le cadre des liens action humanitaire, action pour le développement et paix. Sa stratégie est guidée par les éléments suivants : placer les populations affectées au centre de la réponse ; garantir les principes de protection ; défendre la localisation ; aider les gouvernements à coordonner la réponse internationale au déplacement forcé et à l'apatridie.

## II. Partenariats stratégiques

### A. Coordination interinstitutions de la réponse pour les réfugiés

2. En 2023, le HCR a travaillé avec divers organismes pour satisfaire les besoins et aspirations des personnes déplacées de force ou apatrides, mobiliser des ressources en leur faveur et promouvoir la localisation en renforçant les mécanismes pour leur pleine participation.

3. Les plans de réponse pour les réfugiés ont permis d'élargir et de diversifier les partenariats afin de mieux soutenir les gouvernements dans l'assistance aux réfugiés et à leurs communautés d'accueil<sup>1</sup>. Le HCR a mis au point et coordonné huit plans régionaux de réponse pour les réfugiés. Ces plans couvraient 53 pays abritant des réfugiés issus de huit pays<sup>2</sup>, dont trois avaient été codirigés avec d'autres organismes des Nations Unies<sup>3</sup>. Ces plans reposaient sur le modèle de coordination pour les réfugiés qui vient en appui au leadership national, à la localisation, aux solutions nationales orientées vers des solutions ainsi qu'à des partenariats plus solides avec les acteurs du développement et les acteurs de paix. Les plans de 2023 ont mobilisé plus de 1 470 partenaires<sup>4</sup> et ont nécessité plus de 13 milliards de dollars E.-U. pour assister environ 22 millions de personnes déplacées et 12,5 millions de membres de communautés d'accueil. Toutefois, ils n'ont reçu que 3,7 milliards de dollars E.-U., soit 27 % des financements, avec des disparités importantes entre les régions<sup>5</sup>.

4. Lorsque les réfugiés représentaient une petite fraction du total des populations déplacées, les réponses pour eux étaient énoncées dans un chapitre distinct des plans de réponse humanitaire interinstitutions. Les volets de réponse multisectorielle pour les réfugiés dirigés par le HCR avaient été inclus dans 18 des 26 plans de réponse humanitaire.

5. Le HCR a soutenu quatre plates-formes régionales d'appui dirigées par des gouvernements : la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans en Asie du sud-ouest (Afghanistan, Iran (République islamique d') et Pakistan) ; le Cadre régional global de protection et de solution, connu sous son acronyme espagnol MIRPS, en Amérique centrale et au Mexique ; le Processus de Nairobi facilité par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique ; et l'Initiative de solutions pour la situation en République centrafricaine. Ces plates-formes ont évolué en

---

<sup>1</sup> HCR, Rapport de 2023 sur les indicateurs du Pacte mondial sur les réfugiés [version anglaise], pages 31 à 34.

<sup>2</sup> Afghanistan, République démocratique du Congo, Myanmar, Soudan du Sud, Soudan, République arabe syrienne, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du).

<sup>3</sup> Le Plan régional réfugiés et résilience en réponse à la crise syrienne, codirigé avec le Programme des Nations Unies pour le développement ; le Plan de réponse régionale pour les réfugiés et migrants du Venezuela (République bolivarienne du), codirigé avec l'Organisation internationale pour les migrations ; et le Plan de réponse conjointe pour la crise humanitaire des Rohingya au Bangladesh, codirigé avec l'Organisation internationale pour les migrations.

<sup>4</sup> La proportion d'acteurs nationaux et locaux, participant aux plans de réponse pour les réfugiés, par rapport aux acteurs internationaux était de 80 % plus élevée en 2023 qu'en 2016.

<sup>5</sup> Par exemple, le Plan de réponse conjointe pour la situation humanitaire des Rohingya a été financé à hauteur d'environ 50 %, tandis que le Plan pour la situation au Soudan du Sud n'a été financé qu'à 18 %.

mécanismes efficaces de coopération internationale regroupant les principales parties prenantes pour améliorer les réponses au déplacement dans les quatre régions concernées<sup>6</sup>.

## B. Coopération interinstitutions pour les déplacements internes

6. En 2023, le HCR a continué de renforcer son engagement pour les déplacés internes, grâce à ses propres interventions opérationnelles, à son leadership et à la coordination.

7. Le HCR a contribué au Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes grâce au détachement de trois fonctionnaires au Bureau du Conseiller spécial sur les solutions aux déplacements internes et par la fourniture de l'appui au Bureau du Coordonnateur résident en Afghanistan et au Yémen pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de solutions. En outre, il a réaffirmé son engagement en vertu du programme d'action par l'élaboration d'un plan institutionnel sur les solutions aux déplacements, définissant les stratégies opérationnelles et les actions concrètes à mener pour la prévention, la réponse et la solution. Le HCR a aussi contribué à la revue indépendante par le Comité permanent interinstitutions (CPI) de la réponse humanitaire au déplacement interne.

8. Dans les situations de déplacement interne, le HCR dirige le groupe sectoriel de la protection, codirige le groupe sectoriel des abris et des articles non alimentaires avec la Fédération internationale de la Croix-Rouge, ainsi que le groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les conflits et les déplacements dans de nouveaux contextes ont provoqué l'intensification des interventions et l'accroissement de l'appui de groupes sectoriels pour une analyse en temps voulu et axée sur des preuves de la protection, ainsi que pour la coordination, la gestion de l'information et la mobilisation des ressources.

9. En 2023, le groupe mondial de la protection a renforcé ses capacités de coordination au niveau national pour une population nécessiteuse ayant augmenté de 42 % en deux ans, pour se situer à 168 millions de personnes. Avec des domaines de responsabilité pilotés par divers partenaires, le groupe mondial de la protection a tenu le Forum mondial de la protection avec pour thème : « En temps de besoin : promouvoir la prévention et la protection proactive ». Ce Forum regroupait plus de 2 100 participants issus de 143 pays. En collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), le groupe mondial de la protection a continué de mener sa campagne sur « l'accès de l'aide humanitaire qui protège ». Le HCR a dirigé ou codirigé 28 groupes nationaux de protection sur 31 actifs en 2023.

10. Grâce à 1 101 partenaires, le groupe mondial des abris a atteint 20 millions de personnes nécessiteuses. Il a réalisé des progrès dans l'élaboration de sa stratégie<sup>7</sup> et a obtenu des avancées dans la réduction de l'impact environnemental des réponses humanitaires en matière d'abri<sup>8</sup>. Son système de classification de la gravité des besoins a été lancé en 2023<sup>9</sup>. Le HCR a dirigé ou codirigé 16 groupes sectoriels nationaux pour les abris sur 31 actifs en 2023. Pour la réponse au tremblement de terre en République arabe syrienne et en Türkiye, le groupe mondial des abris a fourni une aide supplémentaire pour la coordination, l'analyse des données et la mobilisation des ressources.

11. Le groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps est intervenu dans 26 pays. Le HCR dirigeait ou codirigeait les efforts dans 18, et supervisait les activités de

<sup>6</sup> Voir les leçons apprises du rapport intitulé « *Uniting for people forced to flee and their hosts: lessons learned and future directions for Support Platforms* » à <https://globalcompactrefugees.org/media/2023-support-platforms-lessons-learned-report>.

<sup>7</sup> Les priorités stratégiques consistent en des approches intégrées de solution et de relèvement axées sur les droits en matière d'abri et d'installation, et la réduction de l'impact environnemental des réponses pour les abris.

<sup>8</sup> Voir le document intitulé « *Greening the humanitarian shelter and settlement response* » disponible à <https://storymaps.arcgis.com/stories/272e2d0fe5ed498c99054c53713b5798>.

<sup>9</sup> Le système de classification de la gravité des besoins en matière d'abri du groupe mondial des abris standardise la manière dont la gravité des besoins est mesurée et contribue à une prise de décisions axée sur des preuves.

gestion et de coordination pour plus de 18 millions de personnes. En 2023, ce groupe sectoriel a été activé sur tout le territoire d'Haïti et du Soudan. Actuellement, il est engagé dans la mise à jour de sa stratégie quinquennale visant à prendre en compte les nouvelles priorités et les nouveaux défis.

12. Avec le Rapporteur spécial sur les droits humains des déplacés internes, le HCR codirige aussi le groupe d'experts pour la protection en faveur des déplacés internes. En 2023, les activités de ce groupe ont notamment consisté en une mission effectuée en Ukraine, la tenue à l'Institut international du droit humanitaire de San Remo d'un forum interrégional sur les lois et politiques sur le déplacement interne et en un événement commémoratif en ligne pour le 25<sup>e</sup> anniversaire des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays.

13. Le HCR a contribué à définir les priorités stratégiques du CPI et a participé à ses équipes spéciales et entités connexes. Le HCR et InterAction ont codirigé l'équipe spéciale sur la centralité de la protection qui met en œuvre les recommandations de la revue indépendante sur l'application de la politique de protection du CPI et veille à ce que la protection soit au centre de l'action humanitaire. Dans le cadre de l'équipe spéciale sur les liens entre l'action humanitaire et l'action pour le développement, le HCR a codirigé, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'élaboration des orientations générales et des outils pour les coordonnateurs de groupes sectoriels visant à faciliter les réponses encourageant la cohérence et la complémentarité dans les interventions de sauvetage, de développement et de paix.

### **C. Partenariats aux Nations Unies**

14. Les partenariats stratégiques dans la famille des Nations Unies mettent à profit et à contribution les expertises complémentaires. Grâce aux mémorandums d'entente en cours et à des cadres spécifiques avec des organismes des Nations Unies, le HCR a encouragé la collaboration, l'innovation et l'adaptabilité pour relever les défis que présentent les crises de déplacement forcé.

15. Par rapport au Forum mondial sur les réfugiés de 2019, le Forum mondial sur les réfugiés de 2023 a connu une participation et un engagement accrus de tous les groupes de parties prenantes, avec la multiplication par quatre du nombre de réfugiés inclus de façon significative et le renforcement des partenariats stratégiques, par l'approche engageant l'ensemble de la société. Une étape importante de la collaboration avec les Nations Unies a été l'Engagement commun 2.0 des Nations Unies sur l'inclusion des réfugiés. Cet engagement a été conjointement pris par le HCR avec le Bureau de coordination pour le développement des Nations Unies et l'OCHA. Il vise à promouvoir l'inclusion des réfugiés dans les plans des Nations Unies et les systèmes nationaux. Il comprend plus de 100 promesses ambitieuses et mesurables faites par 19 partenaires des Nations Unies et 50 équipe-pays des Nations Unies. Ces promesses concernent environ 50 millions de personnes déplacées de force, apatrides ou migrantes. L'Engagement commun 2.0 des Nations Unies adopte une approche de transformation pour les partenariats, notamment à travers sa composante-pays, et implique les acteurs du développement.

16. Grâce au nouveau cadre global de collaboration stratégique, mis en place en février 2023 et à leur plan d'action conjoint, le HCR et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont continué de promouvoir l'inclusion des enfants réfugiés dans les systèmes nationaux. En 2023, huit lettres d'entente ont été signées, et des plans sont en cours dans plus de 30 pays pour opérationnaliser les partenariats dans les domaines de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, de la protection de l'enfant, de la protection sociale et des données, ainsi que de l'apatridie.

17. La coopération avec l'OIM est demeurée importante, en particulier pour les mouvements mixtes et les situations de déplacement interne. Ensemble, l'OIM et le HCR ont plaidé pour une approche à jour axée sur les voies, reposant sur le cadre d'engagement de 2022 entre les deux organisations. Cette approche soutient les interventions le long des principales voies des mouvements mixtes et secondaires afin d'aider les réfugiés et les

migrants à bénéficier de la protection, des solutions et des voies légales d'entrée dans les pays proches de chez eux.

18. Le HCR et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont conjointement convoqué la réunion du Groupe des amis de la santé pour les réfugiés et leurs communautés d'accueil<sup>10</sup>, initiative mise en place en mai 2023 avec divers partenaires, et ont contribué à mobiliser les engagements multipartites annoncés au Forum mondial sur les réfugiés. Le HCR a aussi collaboré avec l'OMS dans divers forums, en préparation de trois réunions de haut niveau sur la santé<sup>11</sup> à l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2023 et du lancement du programme mondial de recherche de l'OMS sur la santé, la migration et le déplacement<sup>12</sup>. En outre, le Maroc a coorganisé avec l'OIM, le HCR et l'OMS les consultations sur la santé des réfugiés et des migrants<sup>13</sup>, après que le Plan d'action mondial de l'OMS sur la promotion de la santé des réfugiés et des migrants a été prorogé jusqu'en 2030.

19. Des mesures importantes ont continué d'être prises en faveur des liens action humanitaire, action pour le développement et paix. Le Centre de ciblage et d'excellence HCR-PAM pour les programmes conjoints qui aident à l'autonomie des réfugiés a apporté une assistance stratégique et technique au HCR et au PAM dans les domaines de la planification stratégique, de l'analyse et de l'évaluation conjointes, de la formulation des programmes et des politiques.

20. Le lancement du cadre global de collaboration PNUD-HCR pour l'inclusion et les solutions au titre de la période 2023-2025 a permis de renforcer la coopération entre les deux organisations. En 2023, elles ont publié un mémoire sur les bonnes pratiques et les possibilités d'inclusion et de solutions. De nouveaux engagements pour des plans d'action nationaux communs ont été adoptés dans 10 opérations-pays en Afrique<sup>14</sup>. L'engagement du PNUD à soutenir la protection des réfugiés et les solutions pour ceux-ci a aussi été manifesté au Forum mondial sur les réfugiés, où il a codirigé avec le Japon l'engagement multipartite sur les liens entre l'action humanitaire, l'action pour le développement et la paix, et a pris un important engagement institutionnel<sup>15</sup> d'accroître les investissements dans les pays d'accueil de réfugiés.

21. En juillet 2023, l'Organisation internationale du travail (OIT) et le HCR ont lancé leur troisième plan d'action commun 2023-2025 et son guide d'accompagnement, réaffirmant l'engagement d'opérationnaliser le mémorandum d'entente de 2016. Au Forum mondial sur les réfugiés de décembre 2023, l'OIT a soutenu plusieurs engagements multipartites<sup>16</sup>,

<sup>10</sup> De plus amples informations sur le Groupe des amis sont disponibles à <https://globalcompactrefugees.org/group-friends-health-refugees-and-host-communities>.

<sup>11</sup> Pour éradiquer la tuberculose, assurer la couverture santé universelle et renforcer la prévention, la préparation et la lutte contre la pandémie. Pour plus d'informations voir <https://www.who.int/fr/news-room/events/detail/2023/09/20/default-calendar/un-general-assembly-high-level-meetings-on-health-2023>.

<sup>12</sup> De plus amples informations sur le lancement sont disponibles à <https://www.who.int/news-room/events/detail/2023/10/30/default-calendar/launch--who-global-research-agenda-on-health--migration-and-displacement>.

<sup>13</sup> De plus amples informations sur les résultats des consultations mondiales sur la santé des réfugiés et des migrants sont disponibles à <https://www.unhcr.org/news/announcements/rabat-declaration-adopted-improve-refugee-and-migrant-health>.

<sup>14</sup> Burkina Faso, République centrafricaine, Tchad, République démocratique du Congo, Niger, Rwanda, Somalie, Soudan du Sud, Soudan et Ouganda.

<sup>15</sup> L'engagement porte sur le renforcement des capacités nationales et locales pour la coordination de la gestion, la fourniture de services, les moyens d'existence et la création d'emplois, l'accès à la justice et la cohésion sociale ; la promotion d'un meilleur accès au financement pour le développement des pays d'accueil, notamment par des cadres nationaux intégrés de financement ; la gestion des facteurs de déplacement forcé et l'élargissement du travail sur la consolidation de la paix.

<sup>16</sup> L'OIT a coorganisé l'engagement multipartite sur l'inclusion économique et la protection sociale, dirigé par le Danemark, l'Allemagne, le Mexique, les Pays-Bas (Royaume des), les États-Unis, ainsi que l'IGAD et l'Initiative pour l'autonomie des réfugiés. L'OIT a aussi codirigé l'engagement sur l'enseignement technique et la formation professionnelle visant à atteindre 15 % d'admission des réfugiés dans l'enseignement supérieur d'ici à 2030.

notamment sur l'inclusion économique, la protection sociale, l'enseignement technique et la formation professionnelle.

22. Au premier dialogue sur la consolidation de la paix entre les organisations de la société civile et les Nations Unies, le HCR a facilité la participation des organisations dirigées par des personnes déplacées de force. Il a aussi obtenu davantage de projets dans le cadre du Fonds de consolidation de la paix, surtout en collaboration avec des partenaires des Nations Unies. En outre, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix des Nations Unies a codirigé<sup>17</sup> un engagement multipartite sur l'inclusion des réfugiés et d'autres personnes déplacées de force dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits.

23. Avec l'OCHA, le HCR a représenté les Nations Unies au sein du Groupe de facilitation du *Grand Bargain* 2.0. Ce groupe a proposé une nouvelle version du *Grand Bargain*. Si le HCR a transmis son siège au Groupe de facilitation à l'UNICEF, il est resté engagé dans les débats. Il est à l'avant-garde des progrès au niveau des principaux engagements, notamment sur le financement des partenaires locaux et la participation.

#### **D. Collaboration avec les organisations non gouvernementales et la société civile**

24. Les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile sont des partenaires stratégiques du HCR dans la mise en œuvre des priorités opérationnelles, politiques et de plaidoyer aux plans local, régional et mondial.

25. Le HCR, le Conseil international des agences bénévoles et d'autres réseaux d'organisations non gouvernementales ont organisé sept consultations régionales, avec plus de 1 500 participants, sur les solutions, l'inclusion et l'égalité des sexes. Un nombre accru d'organisations locales et d'organisations dirigées par des personnes déplacées de force ou apatrides ont pris part à ces consultations. Leurs résultats seront pris en compte en juin 2024 lors des consultations mondiales du HCR avec les organisations non gouvernementales. Le HCR a aussi tenu en ligne sept séances d'information et consultations avec des ONG pour recueillir des contributions sur les politiques du HCR et débattre des questions stratégiques.

26. Le HCR est engagé pour la localisation ainsi que pour une participation significative des organisations dirigées par des personnes déplacées de force ou apatrides. Il a commencé, en consultation avec des partenaires, à mettre au point ses orientations opérationnelles sur la localisation, afin de fixer les normes de l'approche y relative. De plus, au Forum mondial sur les réfugiés, il a conjointement pris avec le Conseil international des agences bénévoles un engagement multipartite sur la promotion de la localisation, intégrant des engagements concrets pour le financement, le partage des capacités, l'inclusion dans la prise de décisions et la coordination. À ce jour, 36 parties prenantes ont promis 104 millions de dollars E.-U. pour soutenir 470 organisations locales, dont plus de 200 sont dirigées par des personnes déplacées de force ou apatrides.

27. Grâce au Fonds de l'innovation dirigé par des réfugiés, le HCR a décaissé 750 000 dollars E.-U. pour 17 projets. En 2024, il fournira 1,2 millions de dollars E.-U. pour 26 autres projets.

28. Le Conseil consultatif du HCR<sup>18</sup>, dirigé par des personnes déplacées de force ou apatrides, a entamé des consultations sur la nouvelle politique du HCR relative à la protection de l'enfant, la stratégie 2023-2027 relative à l'inclusion économique et aux moyens d'existence, ainsi que sur les orientations relatives à l'inclusion des organisations locales dans le modèle de coordination pour les réfugiés. Ce Conseil a choisi 70 experts ayant vécu l'expérience du déplacement forcé ou de l'apatridie pour prendre part au Forum mondial sur les réfugiés de décembre 2023. Il a participé à divers engagements multipartites, a dirigé l'élaboration d'une déclaration commune pour les réfugiés, entérinée par plus de

<sup>17</sup> En collaboration avec la Colombie, l'Égypte et la Norvège.

<sup>18</sup> Conseil consultatif auprès de l'équipe spéciale du HCR sur l'engagement et le partenariat avec des organisations dirigées par des personnes déplacées ou apatrides.

172 organisations locales et a organisé un événement parallèle de haut niveau sur une participation significative des réfugiés.

## E. Collaboration avec les organisations sportives

29. En 2023, le HCR a continué de nouer de nouveaux partenariats sportifs au profit des personnes déplacées ou apatrides et de leurs communautés d'accueil, notamment avec les marques Adidas et Anta. Il a signé un mémorandum d'entente avec la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), et a travaillé pour la première fois avec l'Association des clubs européens.

30. L'accent a été mis sur la mise en œuvre de la stratégie sportive du HCR « *More than a game* » dans 17 opérations-pays. De nouveaux projets ont été convenus au Bangladesh et au Malawi, et plusieurs autres seront annoncés en 2024.

31. Le HCR a une fois de plus noué des partenariats avec le monde du football, notamment avec le Football Club de Barcelone pour des histoires racontées créant des narratifs positifs sur les réfugiés et l'accueil en commun en Allemagne de la deuxième édition de la *Unity Euro Cup* avec l'Union des associations européennes de football. Il a doublé sa participation de 2022 en passant à 16 équipes de réfugiés et de membres de communautés d'accueil. Le HCR a aussi noué le partenariat avec la FIFA sur une campagne commune de l'« Unité pour la paix » à la coupe du monde féminine FIFA. En outre, il a collaboré avec *World Athletics*, le Comité olympique européen et la Fondation olympique pour les réfugiés afin de soutenir la participation des réfugiés au championnat mondial d'athlétisme ayant eu lieu en Hongrie et aux jeux européens qui se sont déroulés en Pologne.

32. Avec *Scort Foundation* et la Fondation olympique pour les réfugiés, le HCR a mis en place un groupe de référence multipartites afin de mettre au point un nouvel engagement en matière de sport, en préparation du Forum mondial sur les réfugiés. L'engagement multipartite sur le sport pour la protection et l'inclusion a été adopté par 140 parties prenantes. Plus de 800 000 personnes devraient bénéficier de sports sûrs grâce à des engagements financiers de près de 50 millions de dollars E.-U.

## F. Réforme du système des Nations Unies pour le développement

33. Pour l'atteinte des objectifs de développement durable, le HCR a contribué à la mise au point de politiques, de directives et d'outils interinstitutions permettant d'opérationnaliser la réforme du système des Nations Unies pour le développement. C'est ainsi qu'un nouvel outil de gestion axée sur les résultats facilite la cohérence des stratégies nationales avec les priorités collectives définies dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. En 2024, toutes les opérations du HCR auront préparé, si nécessaire, des stratégies pluriannuelles alignées sur le cycle de programme de coopération pour le développement durable.

34. Le HCR participe régulièrement aux forums régionaux sur le développement durable ainsi qu'aux plateformes régionales de collaboration. Il prend part aux coalitions thématiques dont il codirige deux sur la migration et la mobilité humaine dans les Amériques et en Europe, respectivement. Sur le plan national, le HCR est membre des équipes-pays des Nations Unies dans tous les pays où il est présent. Il participe à 99 % aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable<sup>19</sup>. Pour 2024, la contribution du HCR au système de coordonnateur résident est d'environ 2,3 millions de dollars E.-U.

35. En sa qualité de coprésident du groupe de contrôle et de gestion fiduciaire, le HCR a contribué en 2023 aux résultats du sous-groupe sur les financements communs, notamment par : la mise à jour des clauses standard des accords administratifs, la rationalisation des processus d'élargissement sans frais des programmes communs, et la mise au point d'orientations sur les fonds d'affectation spéciale multipartites.

<sup>19</sup> Base de données des Nations Unies, 2022.

## G. Engagement et partenariats avec les institutions financières internationales et les acteurs du développement

36. En 2023, le HCR a continué de promouvoir une plus grande collaboration avec les partenaires du développement.

37. Le HCR a publié une stratégie sur la collaboration avec les acteurs du développement<sup>20</sup>, clarifiant la vision et les objectifs du partenariat avec les institutions financières internationales et d'autres acteurs. Au soutien des pays d'accueil et de retour, il s'efforce de mobiliser de tels partenariats pour responsabiliser les personnes déplacées de force ou apatrides afin de leur permettre de jouir de leurs droits et d'être en mesure de contribuer à un développement durable en étant autonomes. Les deux Forums mondiaux sur les réfugiés ont aussi joué un rôle essentiel en favorisant des partenariats solides entre les acteurs humanitaires, les acteurs de développement et les acteurs de paix.

38. Le partenariat du HCR avec la Banque mondiale contribue à promouvoir l'inclusion des réfugiés et les solutions en leur faveur, grâce à des financements dédiés et à la mobilisation du secteur privé. Depuis 2017, il a permis d'investir 4,1 milliards de dollars E.-U. dans 73 projets dans 17 pays d'accueil à revenu faible. En outre, dans le cadre du mécanisme mondial de financement concessionnel, des subventions évaluées à 853 millions de dollars E.-U. ont été allouées afin de fournir 6,7 milliards de dollars E.-U. de prêts concessionnels à cinq pays à revenu intermédiaire depuis 2016.

39. En 2019, le Groupe de la Banque mondiale et le HCR ont mis en place un Centre commun de données sur le déplacement forcé<sup>21</sup>, afin de fournir des preuves aux décideurs. Depuis lors, le Centre a financé 66 initiatives liées aux données dans plus de 35 situations de déplacement. Parmi les exemples récents, il y a l'évaluation par la Banque mondiale de la pauvreté en République centrafricaine, la collecte de données et le rapport analytique multipays sur les Vénézuéliens en Amérique latine, et la mise en place d'une bibliothèque de microdonnées<sup>22</sup>.

40. L'initiative conjointe entre la Société financière internationale et le HCR a continué de favoriser les solutions dans les situations de déplacement forcé. L'appui fourni en 2023, grâce à cette initiative, a notamment consisté en : l'évaluation des lacunes en matière d'inclusion financière en Équateur, en Pologne, en République de Moldova et en Roumanie ; la mise au point d'une garantie contre la deuxième perte pour les crédits à la consommation à Santander Bank Polska comprenant 17 millions de dollars de prêts à des micro, petites et moyennes entreprises pouvant être détenues par des réfugiés ou pouvant employer des réfugiés ou leur offrir des services ; l'échange de connaissances entre la Société financière internationale et le HCR dans les régions Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs, et Asie et Pacifique ; les missions d'évaluation en Jordanie et au Kenya.

41. Le déplacement a été inclus dans le programme global des politiques du Fonds monétaire international (FMI), qui souligne la nécessité d'un appui international permettant d'atténuer les risques et d'éviter les difficultés économiques, les soulèvements et les déplacements.

42. Le HCR a renforcé sa collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD). La BAD est devenue coprésidente du groupe restreint de la Plate-forme d'appui sur les solutions pour la République centrafricaine. Le HCR a participé au Forum sur la résilience en Afrique, organisé par la BAD afin de soutenir les efforts tendant à inclure le déplacement forcé dans les programmes pour la fragilité et la résilience des acteurs de développement et de paix.

43. Les partenariats avec les acteurs bilatéraux de développement, notamment l'Agence française de développement, le Ministère fédéral allemand de coopération économique et de développement, l'Agence japonaise de coopération internationale et la Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne, ont continué de favoriser

<sup>20</sup> <https://globalcompactrefugees.org/media/unhcrs-strategy-engaging-development-actors>.

<sup>21</sup> <https://www.jointdatacenter.org/>.

<sup>22</sup> Disponible à <https://microdata.unhcr.org/index.php/home>.



l'inclusion des réfugiés, des déplacés internes et des personnes retournées dans les activités d'appui au développement dans les pays d'accueil et de retour. La collaboration entre le HCR et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques ainsi qu'avec le Réseau international sur les conflits et la fragilité se poursuit, notamment pour gérer les déplacements forcés, grâce à une approche globale des liens entre l'action humanitaire, l'action pour le développement et la paix.

## Annexe

**Pacte de financement : Contributions du HCR aux engagements du  
Groupe des Nations Unies pour le développement durable à fin  
décembre 2023**

<i>Engagements</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Contributions du HCR</i>
<b>Accroître la collaboration sur les produits d'évaluation conjointe et indépendante à l'échelle du système afin d'améliorer l'appui des Nations Unies sur le terrain</b>	Pourcentage des bureaux d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour le développement durable engagés dans des évaluations conjointes ou indépendantes à l'échelle du système ; base de référence (2018) : 10/35, soit 29 % des bureaux d'évaluation sont engagés dans des évaluations conjointes ; but (2021) : 75 % seront engagés dans une évaluation conjointe ; base de référence (2018) : 7/35 soit 20 % sont engagés sur un produit d'évaluation indépendante à l'échelle du système ; but (2021) : 50 % seront engagés dans au moins une évaluation indépendante à l'échelle du système	OUI : Le Chef du Service d'évaluation du HCR est Vice-président du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Les fonctionnaires chargés de l'évaluation participent aux groupes de travail du Groupe d'évaluation des Nations Unies. La nouvelle politique d'évaluation du HCR, publiée en 2022, réaffirme son engagement pour l'évaluation ainsi que son rôle consistant à renforcer l'apprentissage axé sur les preuves et la redevabilité envers les personnes qu'il sert, dans le cadre des réformes aux Nations Unies et du Pacte mondial sur les réfugiés. La politique révisée tient compte des recommandations de la revue par les pairs du Groupe d'évaluation des Nations Unies. Elle prévoit la mise en place au sein de l'organisation d'un système d'évaluation de qualité, plus solide et éclairé par des preuves, basé sur les principes d'impartialité, de crédibilité et d'utilité. En 2023, le HCR a participé à 8 évaluations conjointes : une évaluation conjointe HCR/UNICEF du plan d'action commun pour les enfants réfugiés, achevée en décembre 2023, qui sera publiée vers fin mars ; une évaluation humanitaire interinstitutions au Yémen ; une évaluation humanitaire interinstitutions en Éthiopie, qui sera publiée sous peu ; une évaluation humanitaire interinstitutions en Afghanistan, qui sera publiée sous peu ; une évaluation humanitaire interinstitutions du Plan mondial de réponse humanitaire à la COVID-19 ; une évaluation conjointe HCR/Royaume-Uni sur les alternatives à la détention ; une évaluation conjointe HCR/PAM sur l'assistance en espèces à buts multiples au Liban ; une évaluation conjointe HCR/UNICEF sur les enfants en déplacement, qui sera publiée sous peu ; et une évaluation conjointe de base KFW/UNHCR/UNICEF sur la mesure de l'impact d'un programme régional d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans la région Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs.
<b>Rendre plus clairs les plans stratégiques spécifiques aux entités et les cadres intégrés de résultats et de ressources ainsi que leurs rapports annuels sur les résultats par rapport aux dépenses</b>	Proportion des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ayant tenu au cours de l'année écoulée dans le cadre de leurs organes dirigeants des dialogues structurés sur la manière de financer les résultats de développement convenus dans le cadre du nouveau cycle stratégique de planification ; base de référence (2017) : 17/27 soit 62% ; but (2021) : 100%	OUI : Chaque année, le HCR tient trois réunions du Comité permanent (en mars, juin ou juillet et septembre) avant la tenue de la session plénière du Comité exécutif en octobre. Aux trois réunions du Comité permanent, le HCR tient avec les États membres des dialogues approfondis sur le financement et les budgets, notamment l'élargissement de la base des donateurs aboutissant chaque année à l'adoption du budget du HCR. Ces dialogues portent sur le financement des aspects liés à la résilience et au développement du travail du HCR pour la protection et les solutions. Voir

Engagements	Indicateurs	Contributions du HCR
		<p><a href="https://www.unhcr.org/fr/reunions-du-comite-permanent">https://www.unhcr.org/fr/reunions-du-comite-permanent</a>. L'approche de gestion axée sur les résultats du HCR encourage la participation de diverses parties prenantes comme les gouvernements, les organisations non gouvernementales locales, nationales et internationales, la société civile, les organismes des Nations Unies, les acteurs du développement, les universitaires, et les personnes déplacées de force ou apatrides dans les stratégies de développement. Elle encourage aussi une collaboration solide avec les coordonnateurs résidents et les équipes-pays des Nations Unies pour veiller à ce que les aspects développement et résilience des stratégies nationales du HCR soient alignés sur les priorités collectives définies dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. COMPASS est un outil de planification qui prévoit une approche inclusive pluriannuelle et un alignement plus étroit sur l'Agenda 2030 et les objectifs de développement durable. La structure et le cadre de résultats articulent cet alignement en renforçant l'engagement du HCR dans les cadres nationaux et de développement. L'approche de planification a introduit : a) un cycle de programmation stratégique pluriannuelle ; b) un cadre national des résultats simplifié et contextualisé, mettant l'accent sur les changements dans le bien-être des personnes que nous servons ; c) un cadre global des résultats mettant ensemble les résultats et les budgets. L'approche aligne aussi les résultats du HCR sur les objectifs de développement durable des Nations Unies. Ces changements, notamment le passage au cycle pluriannuel, facilitent l'engagement de l'Organisation dans les cadres nationaux de développement et avec les partenaires du développement en vue de l'atteinte des objectifs de développement durable. A 2024, toutes les opérations se sont alignées sur le nouveau cycle de programmation pluriannuelle.</p> <p>Le HCR a publié un guide opérationnel interne sur son engagement pour l'atteinte des objectifs de développement durable en application du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le guide opérationnel vise à fournir aux opérations-pays des éléments et paramètres pour opérationnaliser les promesses du HCR pour l'Agenda 2030 et les objectifs de développement durable, et les processus connexes du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable, grâce à ses stratégies et programmes.</p> <p>Dans l'intranet du HCR, une section est consacrée aux réformes aux Nations Unies. Accessible à tout le personnel, elle est régulièrement mise à jour avec des documents pertinents internes et externes.</p>

<i>Engagements</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Contributions du HCR</i>
<b>Améliorer la transparence et les rapports au niveau de l'entité et à l'échelle du système et établir des liens entre les ressources et les résultats du Groupe des Nations Unies pour le développement durable</b>	Proportion des entités du système des Nations Unies pour le développement ayant présenté à titre individuel les données de financement au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CEB) ; base de référence (2017) : 27/39 soit 69% ; but (2021) : 100%	OUI : Au cours des années antérieures, le HCR a rempli les exigences en matière de rapports au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (à partir de 2017 et même bien avant).
	Proportion des entités du système des Nations Unies pour le développement publiant les données selon les normes les plus élevées de transparence ; base de référence (2017) : 14/39 soit 36 % ; but (2021) : 100 %.	OUI : Le HCR publie régulièrement les données budgétaires, de contributions et de résultats ainsi que d'autres données dans le répertoire de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.
	Proportion des entités du système des Nations Unies pour le développement ayant des activités en cours au niveau des pays qui rendent compte des dépenses par pays au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination ; base de référence (2017) : 18/39 soit 46 % ; but (2021) : 100 %	OUI : Le HCR a rendu compte de toutes les dépenses par localité, comme pour les années susmentionnées.
	Proportion des entités du système des Nations Unies pour le développement qui rendent compte des dépenses distinctes par objectif de développement durable ; base de référence (2017) : 6/29 entités soit 20 % ; but (2021) : 100 %	OUI : Depuis que cette exigence a été introduite par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, le HCR a rendu compte des dépenses par objectif de développement durable.
<b>Améliorer l'accessibilité des évaluations institutionnelles et des rapports d'audit interne dans le cadre des dispositions et politiques relatives à la divulgation, prévues par les organes dirigeants au moment de la publication des rapports</b>	Pourcentage des entités du système des Nations Unies pour le développement durable, habilitées dans le cadre des dispositions et politiques sur la divulgation, ayant publié leurs évaluations institutionnelles sur le site du Groupe d'évaluation des Nations Unies ; base de référence (2018) : 10/48, soit 21 % ; but (2019) : 100 %	En 2022, le HCR a publié une politique d'évaluation qui réaffirme son engagement pour l'évaluation ainsi que son rôle consistant à renforcer l'apprentissage axé sur les preuves et la redevabilité envers les personnes qu'il sert, dans le cadre des réformes aux Nations Unies et du Pacte mondial sur les réfugiés. La politique révisée tient compte des recommandations de la revue par les pairs du Groupe d'évaluation des Nations Unies. Elle prévoit la mise en place au sein de l'organisation d'un système d'évaluation de qualité, plus solide et éclairé par des preuves, basé sur les principes d'impartialité, de crédibilité et d'utilité. Elle prévoit la mise en place au sein de l'organisation d'un système d'évaluation de qualité, plus solide et éclairé par des preuves, basé sur les principes d'impartialité, de crédibilité et d'utilité. Toutes les évaluations effectuées en 2023 sont accessibles au public.
<b>Améliorer la visibilité des résultats pour les principaux</b>	Mention spécifique des donateurs de fonds de base, des donateurs de fonds communs et thématiques et des	OUI : Le HCR produit un rapport global avec des sections dédiées sur divers revenus. Voir <a href="http://reporting.unhcr.org">reporting.unhcr.org</a> . Le rapport sur les financements souples peut être consulté à

<i>Engagements</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Contributions du HCR</i>
<b>contributeurs de ressources volontaires, les fonds communs et thématiques et les contributions des pays bénéficiant des programmes</b>	contributions nationales aux programmes dans les rapports annuels des résultats des équipes – pays des Nations Unies et les rapports nationaux et mondiaux spécifiques à l’entité (oui/non) ; base de référence (2018) : non disponible ; but (2020) : Oui	reporting.unhcr.org/dashboards/flexible-funding. À titre provisoire, les financements souples s’évaluaient à environ 1,67 milliards de dollars E-U., soit 35 % du total des financements reçus par le HCR en 2023.
<b>Appliquer les objectifs du Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies sur la consolidation opérationnelle des gains d’efficacité</b>	Pourcentage des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable rendant compte à leurs organes dirigeants des gains d’efficacité ; base de référence (2018) : 12/29 soit 41 % ; but (2021) : 100 %	La question des gains d’efficacité est régulièrement discutée à la réunion du Comité permanent de septembre, à la session plénière du Comité exécutif d’octobre, aux réunions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires deux fois par an et aux réunions consultatives informelles pour discuter du budget-programme annuel du HCR.
	Pourcentage des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ayant signé le Cadre de haut niveau sur la reconnaissance mutuelle ; base de référence (2017) : 11/39 soit 28 % ; but (2021) : 100 %	Le HCR a signé ce Cadre en novembre 2019.
<b>Appliquer pleinement les politiques et taux approuvés de recouvrement des coûts, et en rendre compte</b>	Proportion des entités du système des Nations Unies pour le développement qui rendent compte annuellement à leurs organes dirigeants de l’application de leurs politiques et taux approuvés de recouvrement des coûts ; base de référence (2017) : 15/29 soit 51 % ; but (2021) : 100 %.	Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2020, le HCR a changé sa politique de recouvrement des coûts, pour ramener le taux des coûts d’appui indirects de 7 % à 6,5 %. Le montant total des dépenses financées par les coûts d’appui indirects est indiqué dans le Rapport global du HCR publié chaque année.